

FLASH

## Les 18 nouvelles zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur

territoire

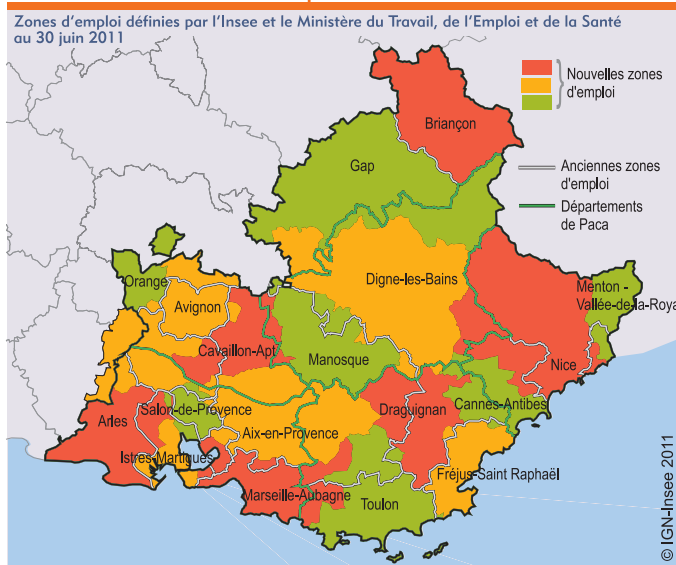
Les nouvelles zones d'emploi définies par l'Insee et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé avec l'appui de la Datar, partitionnent la France métropolitaine en 304 territoires. L'objectif de ce découpage est de déterminer un zonage d'étude pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Réalisé à partir des données du recensement de la population de 2006, ce zonage se substitue à la version élaborée en 1983 et actualisée pour la dernière fois en 1994, qui comportait 348 territoires, soit 44 de plus qu'aujourd'hui. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de zones d'emploi s'est réduit à 18, alors que le zonage antérieur comptait 22 territoires. La tendance globale à l'étalement des zones d'emploi s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, la nouvelle version du zonage s'affranchit des limites départementales et régionales, ce qui n'était pas le cas de la précédente. D'autre part, le phénomène de périurbanisation autour des grandes villes a contribué à accroître la surface de ces territoires.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications

### Les 18 nouvelles zones d'emploi de Paca



Sources : Insee, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE-D'AZUR



## Méthode

La notion de "zone d'emploi" renvoie initialement à un "espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts" (circulaire du 23/09/1982 du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'emploi).

Les déplacements domicile-travail communaux constituent la variable unique pour la détermination des zones d'emploi. Leur délimitation s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.).

Dans la région, en dehors du cas particulier de la zone d'emploi de Menton - Vallée de la Roya, les taux de stabilité des zones d'emploi s'échelonnent entre 57 % (zone d'emploi de Salon-de-Provence) et 95 % (zone de Briançon).

Marseille-Aubagne, Aix-en-Provence et Avignon sont des zones d'emploi désormais beaucoup plus étendues ; elles couvrent ainsi une part nettement plus élevée de la population régionale. La nouvelle zone d'emploi d'Aix-en-Provence s'étend sur trois départements : Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse. La zone d'Avignon est quant à elle à cheval sur deux départements de la région (Bouches-du-Rhône et Vaucluse), et comporte en outre une vingtaine de communes de la région Languedoc-Roussillon (département du Gard). Les zones d'emploi de Carpentras, Châteaurenard, Brignoles, l'Étang-de-Berre n'existent plus.

Les communes des anciennes zones de Carpentras et Châteaurenard sont désormais très majoritairement incluses dans la nouvelle zone d'Avignon. L'ancienne zone de Brignoles se partage en quatre : sa moitié sud est désormais intégrée aux zones de Toulon à l'ouest et Marseille-Aubagne à l'est, et sa moitié nord aux zones de Draguignan à l'ouest et Aix-en-Provence à l'est.

L'ancienne zone de l'Étang-de-Berre est quant à elle comprise pour partie dans la nouvelle zone de Marseille-Aubagne et pour partie dans celle d'Aix-en-Provence. La frange nord-est du territoire de l'ancienne zone de Fos-sur-Mer est désormais incluse dans la nouvelle zone d'emploi d'Arles ; l'autre partie, dans sa quasi-totalité, constitue la nouvelle zone d'Istres-Martigues.

Une large partie nord de l'ancienne zone d'Apt est associée à la commune de Cavaillon ainsi qu'à une dizaine d'autres communes alentour, pour composer la nouvelle zone de Cavaillon-Apt. L'autre partie (frange sud) est intégrée à la nouvelle zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

Enfin, la zone frontalière de Menton, largement sous influence monégasque, s'étend vers le nord et devient "Menton - Vallée de la Roya".

Sylvain Adaoust, Insee  
Rémi Belle, Direccte

## Chiffres-clés des 18 nouvelles zones d'emploi

Nouvelles zones d'emploi de Paca	Population résidente au 01/01/2008	Emploi au lieu de travail au 01/01/2008	Taux de stabilité des actifs en emploi au 01/01/2008 en %*	Temps de trajet de commune de résidence à commune de travail (8 <sup>e</sup> décile) en minutes***
Digne-les-Bains	71 025	28 612	88	14
Manosque	79 438	26 633	78	17
Briançon	34 514	16 811	95	9
Gap	101 346	41 515	93	13
Cannes-Antibes	408 865	166 880	86	10
Menton - Vallée-de-la-Roya	82 831	20 288	48**	8
Nice	621 698	237 589	85	10
Aix-en-Provence	389 126	158 291	72	25
Arles	76 418	28 340	74	22
Marseille-Aubagne	1 299 767	498 922	90	13
Istres-Martigues	135 636	59 455	76	19
Salon-de-Provence	117 130	36 544	57	25
Draguignan	111 497	37 248	77	17
Fréjus - Saint-Raphaël	173 872	65 982	89	11
Toulon	603 699	218 570	91	12
Cavaillon-Apt	76 192	31 165	76	16
Orange	93 180	33 366	67	17
Avignon	485 872	185 318	85	15

\* Proportion des actifs occupés qui travaillent dans la zone d'emploi dans laquelle ils résident.

\*\* 42 % des actifs occupés qui résident dans la zone de Menton - Vallée de la Roya travaillent à Monaco.

\*\*\* **Lecture** : 80 % des personnes résidant dans la zone d'emploi de Digne-les-Bains mettent moins de 14 minutes pour se rendre à leur commune de travail ; le calcul intègre les actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence ; **par hypothèse, le temps de trajet de ces personnes est égal à 0.**

Sources : Insee - Recensement de la population de 2008 ; distancier Inra

## POUR EN SAVOIR PLUS

Zones d'emploi : des économies de plus en plus dépendantes des populations présentes.  
ANALYSE N° 9 - juin 2011

Institut National de la Statistique  
et des Études Économiques  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue Menpenti  
13387 Marseille Cedex 10  
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion  
Chef du service Études et Diffusion : Valérie Roux  
Rédacteur en chef : Claire Joutard